



Communiqué de Presse

Paris, le 12 décembre 2011

Ageas France complète sa gamme Latitude Patrimoine avec un contrat de capitalisation.

En étoffant la gamme destinée aux clients de son réseau salariés, Ageas France affirme une nouvelle fois sa position d'expert en solutions patrimoniales.

→ Désormais, 2 enveloppes fiscales à disposition

La gamme Latitude Patrimoine offre dorénavant **2 cadres fiscaux** :

- **Le contrat Latitude Patrimoine**, contrat d'assurance vie multisupport avec 3 modes de gestion financière proposés (libre, profilée, sous mandat),
- **Le contrat Latitude Patrimoine Capitalisation**, accessible en gestion libre.

Tous deux donnent accès à **plus de 246 supports diversifiés** gérés par **67 sociétés de gestion** d'actifs de renom **ainsi qu'un fonds en euros** performant.

Ces 2 contrats proposent également **6 options d'arbitrages automatiques entièrement gratuites** parmi lesquelles la sécurisation des plus-values, le stop-loss, la dynamisation progressive de l'épargne.

→ Un complément patrimonial pour les investissements importants

Le contrat de capitalisation répond au besoin d'investisseurs disposant d'un patrimoine important, soucieux de **valoriser leur capital dans un cadre fiscal avantageux** et complémentaire à l'assurance vie.

Il offre de nombreuses possibilités de montages patrimoniaux :

▪ **La donation :**

Le contrat de capitalisation peut faire l'objet d'une donation de son vivant par le souscripteur. Le bénéficiaire sera alors le nouveau détenteur du contrat et conservera son antériorité fiscale.

▪ **La transmission :**

Au moment du décès du souscripteur, les ayants-droits ont le choix de **poursuivre le contrat en conservant le bénéfice de son antériorité fiscale** ou d'opter pour le **rachat total**. La valeur de rachat est alors intégrée dans l'actif successoral du défunt.

▪ **Le démembrement :**

Accessible à la souscription en démembrement à partir de 100 000 € dans le cadre de réemploi de capitaux démembrés, le contrat offre alors des avantages tout particuliers dans les cas de **succession, de donation, ou de vente**.

Il permet de réaliser un investissement tout en conservant l'avantage du démembrement initial et les atouts fiscaux qu'il comporte.

Il permet d'assurer :

- **la protection de l'usufruitier**, qui aura liberté d'utiliser les rendements réalisés sur le contrat.
- **la transmission du capital décès au nu-proprétaire** qui récupère la pleine propriété au décès de l'usufruitier, sans aucun droit de succession, sans provoquer le dénouement du contrat et sans remettre en cause l'antériorité du contrat.

▪ **La réduction d'ISF :**

Dans le cadre du contrat de capitalisation, l'ISF est calculé **exclusivement sur la valeur nominale du contrat** et non sur sa valeur de rachat, **les produits réalisés sur les contrats échappent donc à l'ISF**. Dans le cadre d'un démembrement, seul l'usufruitier supportera l'imposition à l'ISF, le nu-proprétaire étant totalement exonéré. Le contrat de capitalisation devient alors un outil de défiscalisation efficace pour le nu-proprétaire.

▪ **Les personnes morales soumises à l'IR :**

Le contrat de capitalisation peut être souscrit par des sociétés soumises à l'impôt sur le revenu, par exemple des SCI patrimoniales ou SARL familiales.

Ageas est un groupe d'assurance international riche de plus de 180 années d'expérience et de savoir-faire. Classé dans le Top 20 européen de l'assurance, Ageas a choisi de concentrer ses activités sur l'Europe et l'Asie qui, ensemble, forment le plus grand marché de l'assurance au monde. Les activités d'assurance se répartissent en quatre secteurs opérationnels: Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie. Elles sont menées par des filiales d'Ageas à 100% ainsi que par le biais de partenariats avec des institutions financières de référence et des distributeurs de renom dans le monde entier. Ageas est actif via des partenariats performants en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande; et par le biais de filiales en France, en Allemagne et à Hong-Kong. En Belgique, via AG Insurance, l'entreprise est le leader incontesté dans les segments vie individuelle et employee benefits, et se profile aussi comme acteur de référence en non-vie. Au Royaume-Uni, Ageas est le troisième assureur auto pour les particuliers et dans le segment 50+. Ageas emploie plus de 13.000 personnes et réalise un encaissement annuel de près d'EUR 18 milliards.

Ageas France

En France, Ageas France se consacre exclusivement à l'assurance de personnes. Spécialiste du patrimoine, Ageas France propose une gamme complète de produits destinée aux particuliers, aux professionnels indépendants et aux dirigeants d'entreprise. Son appartenance à un grand groupe d'assurance est un gage de sécurité. Ses 400 collaborateurs et ses réseaux partenaires assurent l'écoute nécessaire pour répondre aux attentes de ses clients : gestion du patrimoine, retraite individuelle ou collective, optimisation fiscale et prévoyance. Ageas France est Humain, Moderne et Pragmatique, en d'autres termes, proche de tous.

Contact Presse

Juliette Berneau : +33 (0)1 49 70 17 18
relations-presse@ageas.fr

Ageas France

Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 118.950.045,33 Euros
Siège Social : 1, rue Blanche 75009 Paris
RCS Paris 352 191 167